

La tarification incitative, Pourquoi pas vous?

5 octobre 2023



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



01

Qu'est-ce que
la Tarification
incitative ?

02

Table ronde

03

Notre
accompagnement



Principe : Chaque usager du service paie en fonction de sa production de déchets

La tarification incitative encourage les habitants à trier

Plus le foyer trie ses emballages et papiers, et dépose ses déchets verts et de cuisine au compost, moins il a de déchets dans son bac d'ordures ménagères et plus le coût est maîtrisé



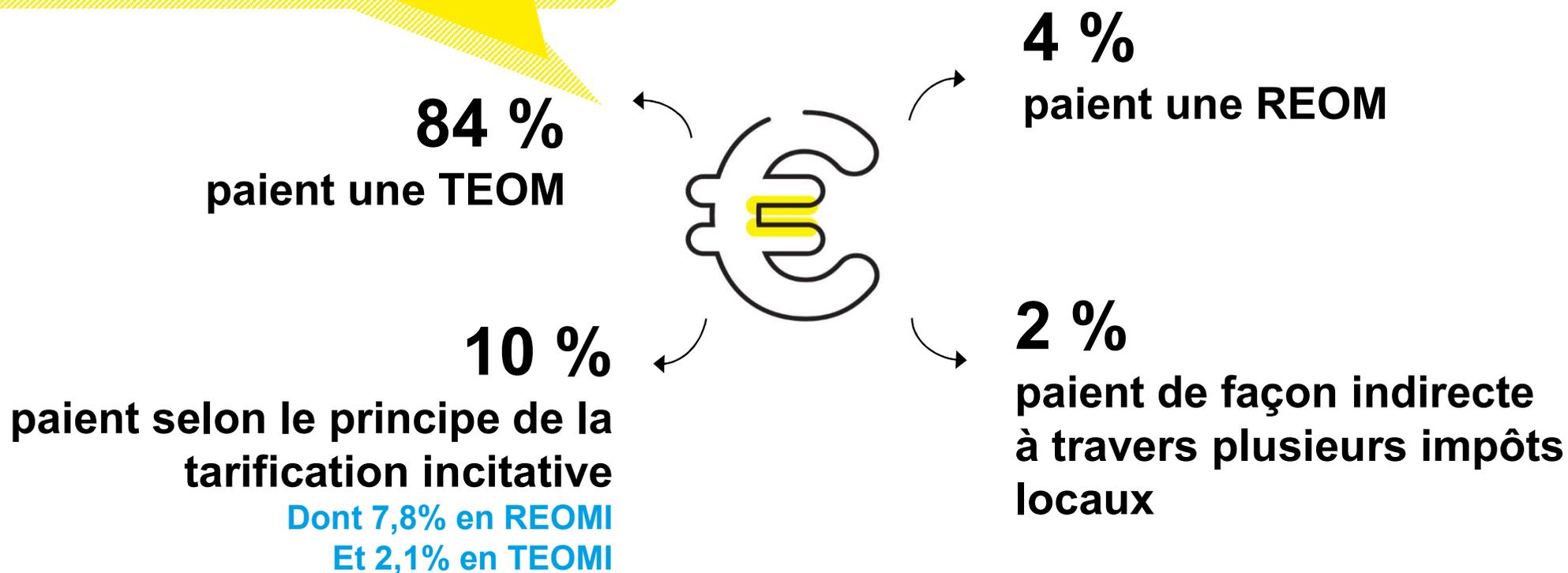
A l'image des services de gestion de l'eau, de gaz, ou d'électricité



La tarification incitative est répandue dans des pays européens comme l'Allemagne, l'Autriche ou la Suisse. Elle est connue sous le principe « Pay as you throw », soit « Payez en fonction de ce que vous jetez ! ».

Modes de financement en France des DMA (hors RS) en 2022

La tarification incitative est l'un des 4 modes de financement de la gestion des déchets par les Français



Le point sur la Tarification Incitative

Combien de Français sont concernés ?



Aujourd'hui **6 millions** de Français

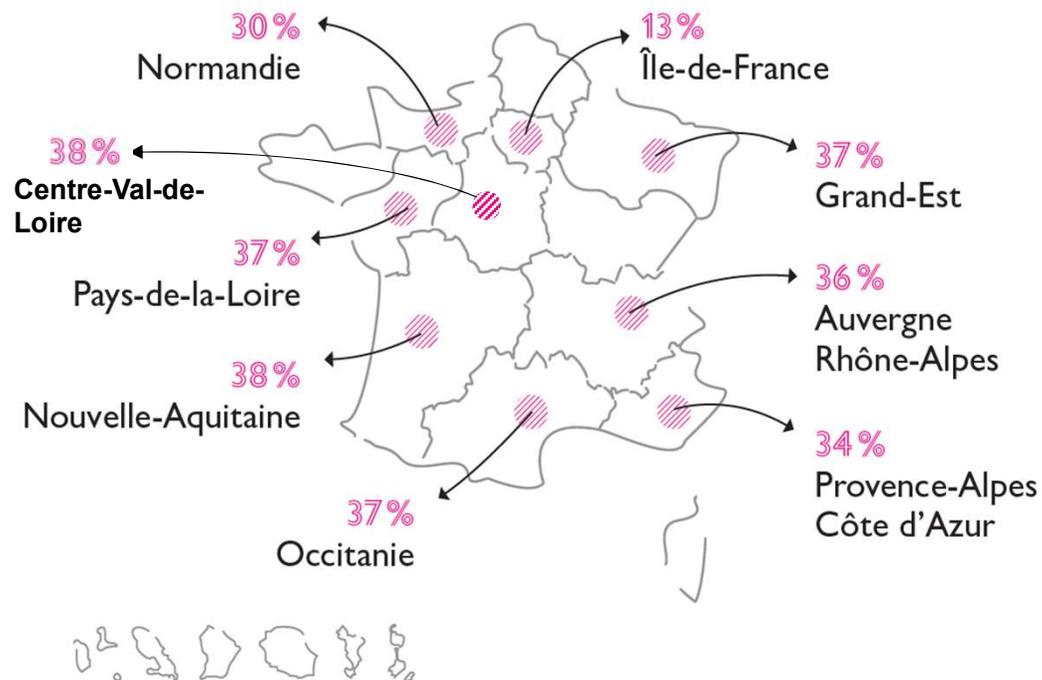


25 millions d'ici 2025, comme le prévoit la loi de transition énergétique pour la croissance verte

La tarification incitative a la cote ! Dans les territoires qui l'ont adoptée, elle est **plébiscitée par 70 %** des habitants***.

Dans le cadre de leur Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets, les régions de France **se fixent des objectifs** de déploiement de la tarification incitative, à horizon **2025** !

Objectifs de population couverte en %



Le panorama Régional en Normandie

- Etude de faisabilité

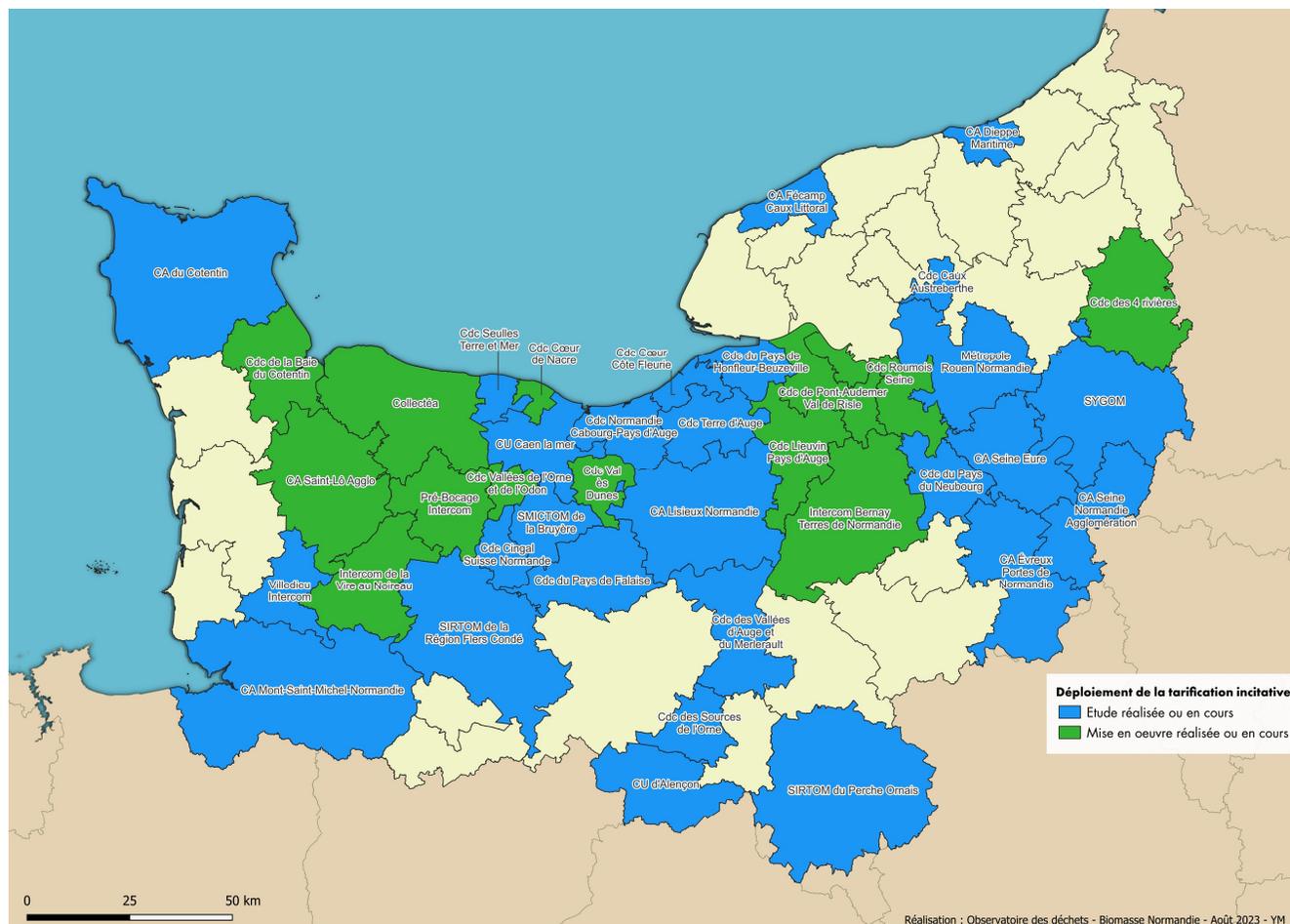
38 EPCI sur 63 collectivités à compétence collecte (soit 71% de la population)

- Mise en œuvre réalisée ou en cours

13 EPCI sur 63 collectivités, ce qui représente 14% de la population DGF

- Mise en œuvre effective (ou période à blanc en cours)

8% de la population normande couverte soit 7 collectivités

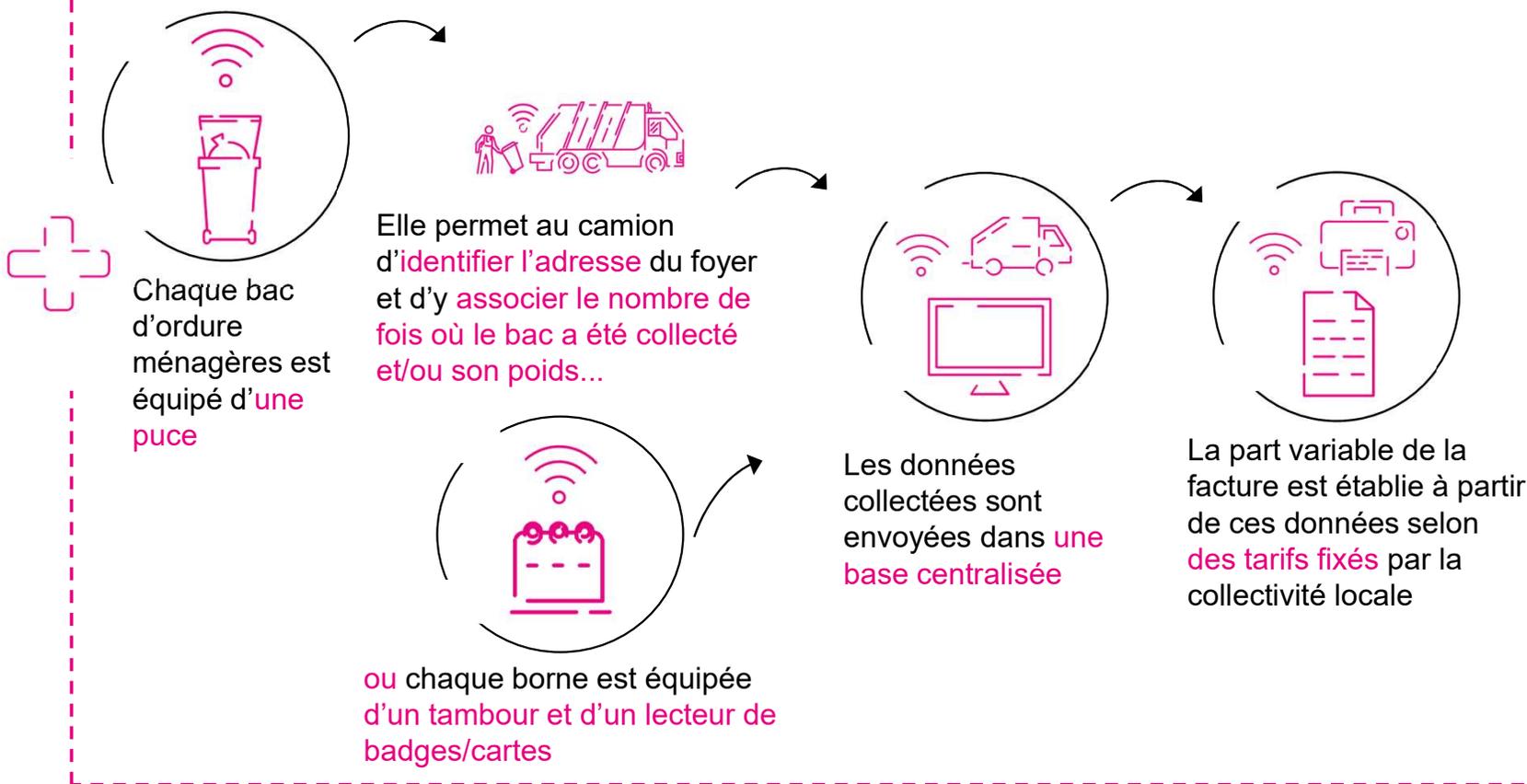


La Tarification Incitative, comment ça fonctionne ?

Dans la très grande majorité des cas, la facture envoyée à l'habitant est composée :

1. d'une part fixe

2. d'une part variable calculée selon le principe suivant



La Tarification Incitative, comment ça fonctionne ?

Commune : LA SOUTERRAINE (176), CREUSE (23)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Commune : LA SOUTERRAINE (176), CREUSE (23)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2020	46,45 %	%	0,615 %	0,214 %	11,41 %	%	
Taux 2021	46,45 %	%	0,615 %	0,18 %	9,15 %	%	
Adresse							
Base	1432		1432	1432	1432		
Cotisation	665		9	3	152		829
Cotisation lissée							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Cotisation lissée							
Cotisation 2020	664		9	3	163		
Cotisation 2021	665		9	3	152		899
Variation	+0,15 %	%	0 %	0 %	-6,75 %	%	

Propriétés bâties

Propriétés non bâties

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)

Base du forfait forestier

Majoration base terrains constructibles

Caisse d'assurance des accidents agricoles

Base État

Base collectivité

10

Droit proportionnel :

Droit fixe :

Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice.

La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 21 €.

Dégrèvement Habitat principal

Dégrèvement JA État

Dégrèvement JA Collectivité

Montant de votre impôt

Références administratives : 230 50 021 034 176 176 B Y

Commune : LA SOUTERRAINE (176), CREUSE (23)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisation 2020								
Cotisation 2021								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base collectivité				10		Droit fixe :		
Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			
La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 21 €.					Dégrèvement Habitat principal			
					Dégrèvement JA État			
					Dégrèvement JA Collectivité			
					Montant de votre impôt			

Références administratives : 230 50 021 034 176 176 B Y

Taux, voté chaque année par les comcom adhérents à Evolis 23

Base, déterminée en fonction du bâti foncier

Total de la taxe qui comprend la part d'incitativité et la part fixe.

Part incitative

Exemple de Facture REOMI

- (1) Un abonnement
- (2) Une part variable dépendant de l'utilisation du service

Exemple de Facture TEOMI

Est-ce que ça marche ?



Réduction de la production d'OMr

- 20 % à - 50 % d'OMR



Amélioration des performances

+ 30 % de papiers et d'emballages triés

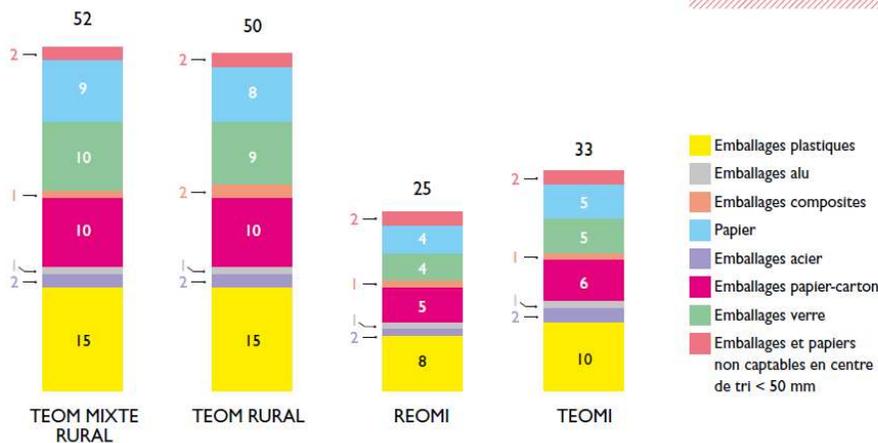


Responsabiliser les habitants et participer au développement d'une consommation responsable



Quantités d'emballages et de papiers non triés dans les OMR, selon le mode de financement

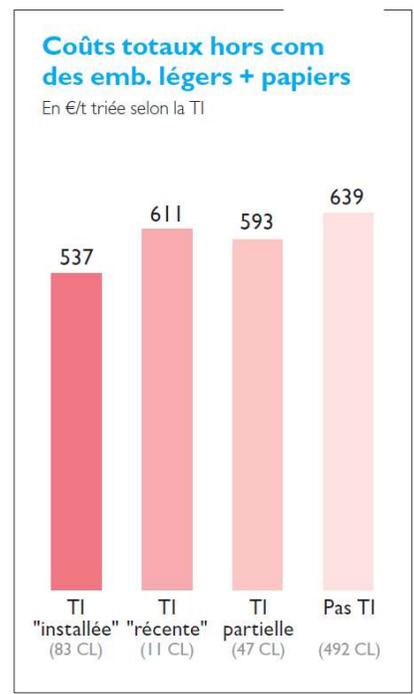
En kg/hab/an - sur sec



45 tonnes d'OMr - 212 échantillons
Fiabilité des résultats :

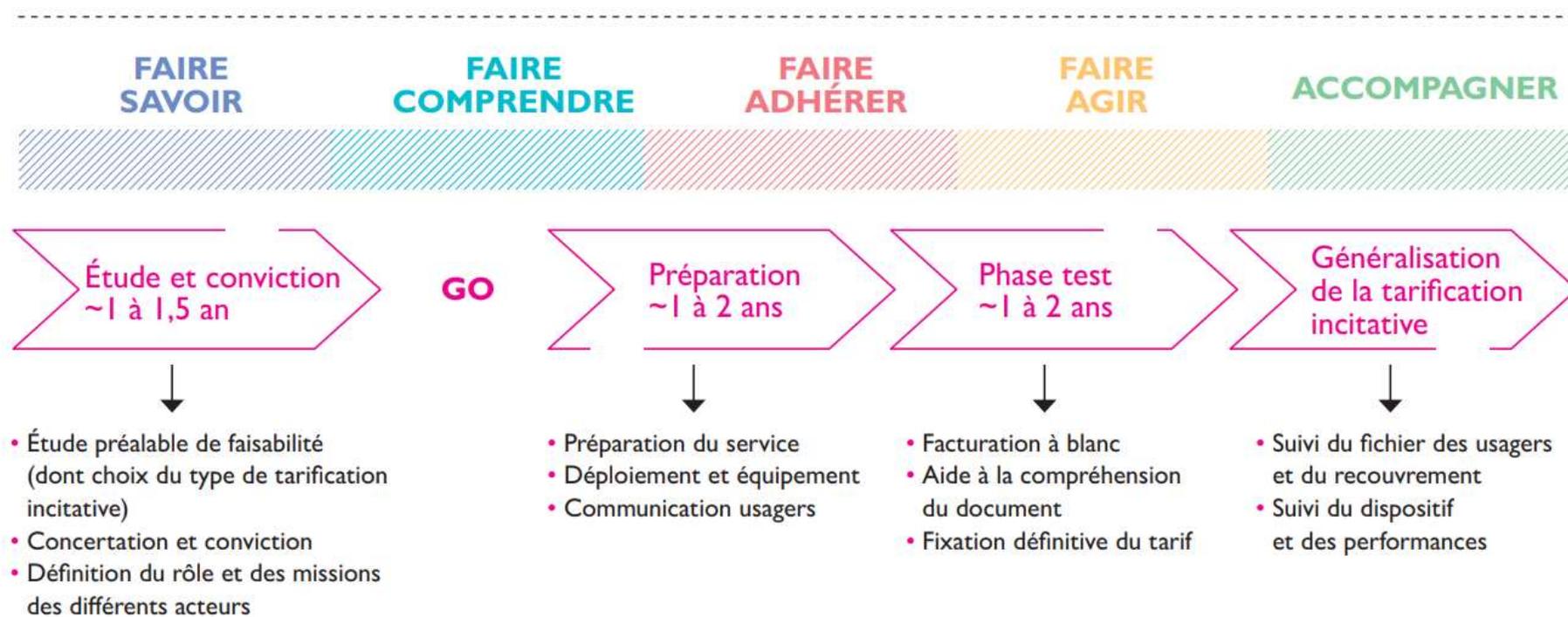
Maîtriser les coûts de traitement

La baisse des OMr permet la limitation des impacts de la hausse de TGAP



Les étapes de la mise en œuvre

Un projet de tarification incitative est un projet de mandat qui nécessite une mobilisation forte des équipes et de l'ensemble des élus.



La durée des phases est donnée à titre indicatif sur la base des observations faites sur le terrain.

Synthèse



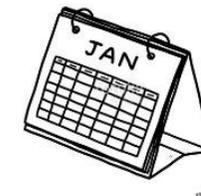
Mode opératoire

1. L'utilisateur est équipé d'un « compteur » à déchets
2. Le collecteur suit l'utilisation du service
3. Le service administratif tient à jour la BDD des usagers et calcule la part variable incitative



2 modes de financement propices à la T.I.:

- La REOMi : redevance émanant de la collectivité
- La TEOMi : taxe basée en partie sur la valeur locative cadastrale du logement



Projet sur 4 à 6 ans

- **Étude préalable** : faisabilité du projet, estimation des besoins + conviction des élus
- **Mise en œuvre opérationnelle** : enquêtes dotation + déploiement des équipements
- **Phase test / facture à blanc** : préparation des usagers, rodage du dispositif

L'accompagnement de la Région sur le déploiement de la Tarification Incitative

Etudes et investissements

● Etude :

- Etude préalable d'aide à la décision : 70% du montant HT total éligible, plafonné à 10 000 €
- Etude préalable à des investissements : 70% du montant total éligible, plafonné à 25 000 €

● Mise en œuvre :

- Dépenses éligibles : dépenses d'investissements = fourniture de bacs, conteneurs enterrés ou non, fourniture de puces, etc.
- Plafond d'aide publique de 60%, calculé sur le montant des dépenses éligibles HT
- 3€ par habitant DGF, plafonné à 150 000 €

L'accompagnement de l'Ademe



Le financement proposé par l'ADEME en 2023 (système d'aide 2024 en cours de construction)

- **Étude subventionnée à 70% maximum**
- **Mise en œuvre**
Maximum 10 €/hab. DGF pour le soutien à l'élaboration du fichier de suivi, à la communication, au pilotage du projet, etc. avec une bonification de 2€/hab DGF couvert par une solution de tri à la source (dans la limite de 80% des dépenses éligibles).
- **Investissements en habitat collectif et en habitat dense** 55 % maximum pour les tambours, badges ... (sauf bacs et contenants) (plafond d'assiette 1 000 000 €)



Contrat CAP
+ prolongement des mesures
d'accompagnement
collecte et tri
(aides à l'investissement via les
appels à projets)

- + partage d'expériences
- + accompagnement technique
- + accompagnement communication



MERCI !

CITEO

 RÉGION
NORMANDIE


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE